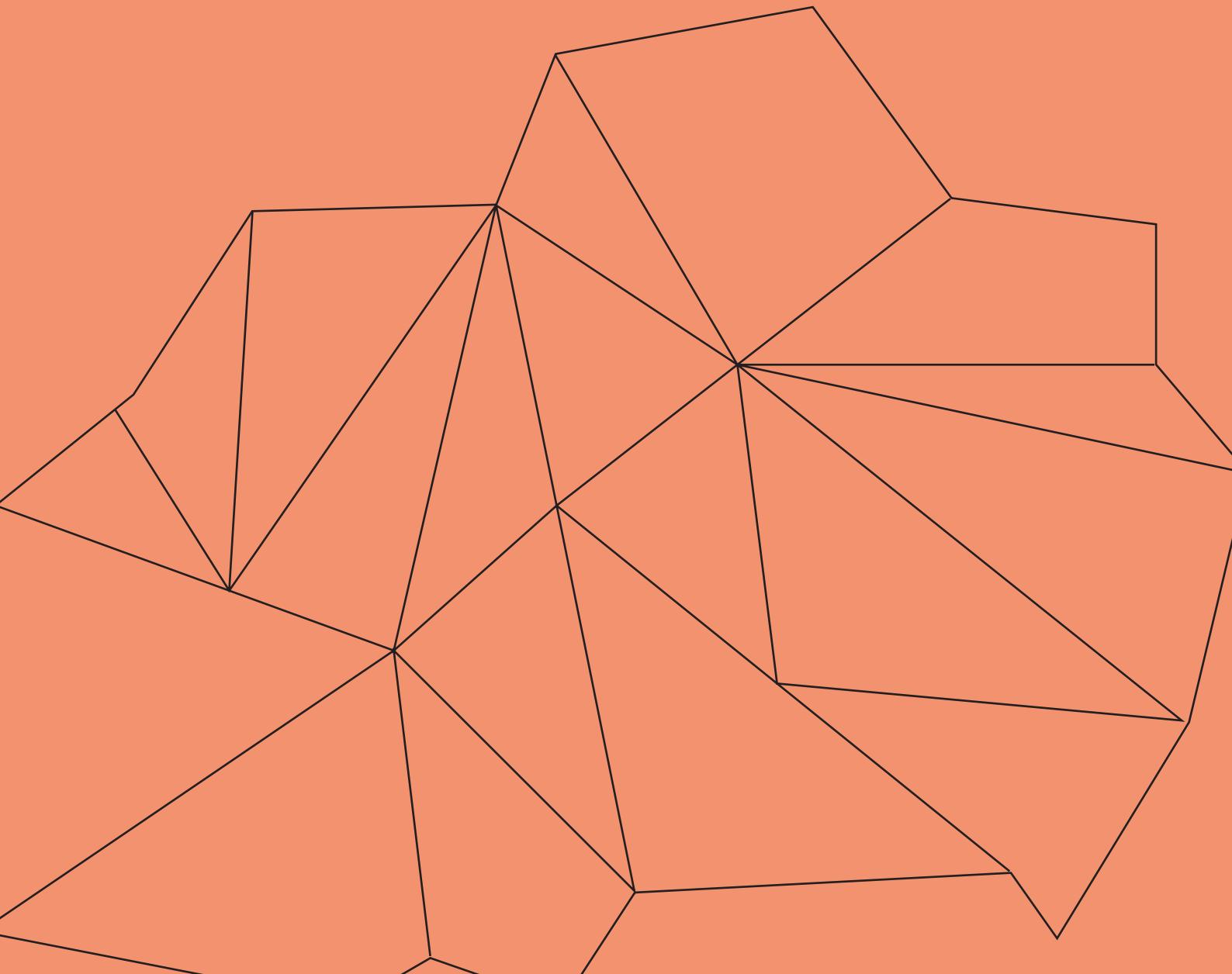


DÉSIGNATION DES MEMBRES
DU GROUPE DES ASSOCIATIONS AU CESE

APPEL À CANDIDATURES



Conformément à la nouvelle Charte d'Engagements réciproques signée, le 14 février 2014, entre les associations représentées par le Mouvement associatif, l'Etat et les représentants des collectivités, le Mouvement associatif a été mandaté par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour proposer les membres du groupe des associations au Conseil Economique, Social et Environnemental pour la mandature 2015 - 2020. Cet appel à candidatures vise à honorer cette responsabilité nouvelle importante. Il s'inscrit dans un calendrier contraint, les noms proposés devant être transmis au Ministre au début du mois de septembre.

Sept personnes doivent ainsi être désignées dans ce cadre, pour composer le groupe des associations, auxquels s'ajoutera un(e) représentant(e) d'une fondation. Quatre hommes et quatre femmes seront donc sélectionnés et classés, sachant que la liste finale comptera un homme ou une femme de moins, pour respecter le principe de parité qui s'impose à tous les groupes.

La sélection sera faite par le Mouvement associatif de façon à constituer un groupe des associations porteur d'une stratégie au sein de l'institution, pour représenter au mieux la vie associative dans sa diversité et faire vivre le dialogue civil. Le Mouvement associatif veillera donc à assurer la représentation de la diversité, notamment sectorielle, de l'action associative*. Les membres désignés auront également à cœur de porter les enjeux associatifs dans leur transversalité, au-delà de leur propre compétence sectorielle et d'élaborer et faire vivre une « vision associative » pour l'institution.

Convaincu de la pertinence d'une instance qui favorise les échanges entre les « forces vives » de la Nation représentées par les corps intermédiaires, le Mouvement associatif veut prendre toute sa place au CESE. Il aura à cœur, dans la mandature qui s'annonce, par son action propre, et au travers du groupe des associations dont il aura désigné les membres, d'agir pour que le CESE soit davantage intégré au processus législatif (prise en compte des avis rendus dans le cadre des travaux législatifs, possibilité de « co-rapportage » CESE – Assemblée nationale ou CESE - Sénat sur des sujets sociétaux, participation de conseillers du CESE à des commissions parlementaires, ...). Il militera pour que le CESE soit plus accessible aux citoyens, tant dans la façon dont il rend compte de ses travaux, que dans la façon dont il se fait le relais de leur parole ou attentes. Enfin, il aura à cœur que soient renforcés l'interaction et les liens avec les CESER, notamment dans leur composante associative** .

Une fois la sélection faite, une stratégie associative pour le CESE plus précise sera élaborée par le Mouvement associatif pour la mandature 2015 – 2020, en étroite collaboration avec les membres désignés.

*. Sport, loisirs et vie sociale, culture, défense des droits et causes, action sociale et santé, action caritative et humanitaire, éducation, formation et insertion, économie et développement local

**. cf «Etat des lieux sur la représentation associative dans les CESER présenté par Le Mouvement associatif en juin 2015

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour que leur candidature soit retenue, les candidat(e)s doivent :

- ▶ Exercer une responsabilité exécutive (bénévole ou salarié(e) au sein d'une structure associative de dimension nationale (association, fédération, groupement ou coordination)
- ▶ Produire un courrier du Président(e) de la structure dans laquelle il (elle) exerce ces responsabilités, portant sur les points suivants :
 - Mesures prises afin d'assurer la disponibilité du (de la) candidat(e)*, en particulier si celui (celle)-ci est salarié(e) de l'organisation
 - Acceptation par l'association que le mandat soit exercé au titre du Mouvement associatif (au-delà de l'organisation d'origine et/ou de la coordination ou du groupement de rattachement)
 - Modalités envisagées concernant la gestion de l'indemnité accordée par le CESE (en dehors des 10% consacrés au renforcement des compétences du groupe, via le Mouvement associatif, voir plus bas)
- ▶ A l'exception des secteurs pour lesquels il n'existe pas de coordination ou groupement membre du Mouvement associatif, pour les candidat(e)s issu(e)s d'une association ou fédération, produire le soutien de la coordination ou du groupement membre du Mouvement associatif auquel l'association « d'origine » du (de la) candidat(e) est rattachée. Chaque candidat(e) est invité(e) à se rapprocher, dans les plus brefs délais, de la coordination ou groupement concernés (cf liste en annexe).

Les candidatures respectant ces trois conditions seront ensuite appréciées au regard des critères suivants :

- ▶ Capacité du (de la) candidat(e) à porter une vision associative sur des questions transversales au-delà de l'expertise sectorielle, et capacité à porter une vision pour l'institution
- ▶ Expérience du dialogue civil
- ▶ Disponibilité

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être renvoyé au plus tard le 28 août 2015 à l'attention de :

Nadia Bellaoui
Présidente du Mouvement associatif
28 place Saint Georges
75009 Paris

Ou par mail : cece@lemouvementassociatif.org

Il comprendra :

- ▶ Le **formulaire de candidature** dûment complété et signé
- ▶ Un **curriculum vitae**

* La disponibilité requise est estimée à 2 jours par semaine

- ▶ Une **lettre explicitant les motivations du (de la) candidat(e)**, les moyens qu'il (elle) compte mettre en œuvre pour assurer sa disponibilité pour l'exercice de son mandat et sa vision de l'action associative au sein du CESE et de l'institution elle-même
- ▶ Un **courrier du (de la) Président(e) de l'association ou de la fédération dans laquelle il (elle) exerce ses responsabilités** (cf « conditions d'éligibilité»)
- ▶ Un **courrier de la coordination ou du groupement auquel son association est rattachée** (lorsque cette coordination ou ce groupement existe)

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Les candidat(e)s retenu(e)s devront s'engager :

- ▶ A **assurer leur mandat avec toute la disponibilité requise** (présence aux réunions de groupe, réunions de section, délégation ou commission, séances plénières, soit une disponibilité d'environ 2 jours par semaine)
- ▶ A **assurer une représentation au nom du Mouvement associatif** au-delà de leur organisation d'origine (et/ou de la coordination ou du groupement de rattachement), et chercher de ce fait à associer largement aux travaux menés les compétences et avis des organisations associatives concernées
- ▶ A **rendre compte de leur mandat de façon régulière** devant le CA du Mouvement associatif et à participer en tant que de besoin aux travaux de ses commissions (3 réunions par an)
- ▶ A **verser 10% de leur indemnité*** au **Mouvement associatif**, ce dernier s'engageant à consacrer ces sommes au développement, en son sein et en toute transparence, de compétences spécifiques permettant de renforcer la pertinence et l'influence des travaux du groupe.

Une charte d'engagements reprenant ces différents points et des éléments d'une analyse des enjeux/stratégie associative à élaborer en commun, sera signée par les candidat(e)s retenu(e)s.

CALENDRIER

- ▶ L'appel à candidatures est ouvert **du 27 juillet au 28 août**.
- ▶ Les candidat(e)s seront auditionné(e)s le 31 août et le 1er septembre par le comité de sélection** du Mouvement associatif.
- ▶ La liste des (huit pour sept) membres du groupe des associations proposés par le Mouvement associatif sera arrêtée par le Conseil d'administration le 8 septembre pour transmission au Ministre.
- ▶ Le mandat débutera autour du **15 novembre 2015**.

Pour en savoir plus sur le CESE et son fonctionnement :
www.lecese.fr

Pour en savoir plus sur Le Mouvement associatif :
www.lemouvementassociatif.org

* L'indemnité d'un conseiller est de 2877,94€ net/mois (3786,76€ brut), une retenue étant appliquée en cas d'absentéisme

** Le comité de sélection est composé de : Edith Arnoult Brill, vice-présidente du CESE; Dominique Balmay, ancien président de l'Uniopss; Nadia Bellaoui, présidente du Mouvement associatif; Roger Sue, sociologue, membre de la Fonda

ANNEXE

LISTE DES COORDINATIONS ET CONTACTS ASSOCIÉS

► **Animafac**

Malo Mofakhami - mmofakhami@animafac.net

► **CELAVAR**

Brigitte Giraud - bgiraud@uncpie.org

► **CNOSF**

Clémence Coudert - clemencecoudert@cnosf.org
Pascal Vautier - pascalvautier@cnosf.org
Johann Cauet - johanncauet@cnosf.org

► **CNAJEP**

Direction - cnajep@cnajep.asso.fr

► **CNL CAFF**

Françoise Morvan - fmorvan2007@yahoo.fr

► **COFAC**

Marie-Claire Martel - marieclaire.martel@gmail.com

► **Coordination Justice-Droits de l'Homme**

Direction - direction@citoyens-justice.fr

► **Coordination Sud**

Philippe Jahshan - jahshan@coordinationsud.org
Karine Meaux - meaux@coordinationsud.org

► **Ligue de l'enseignement**

Jean Marc Roirant - jmroirant@laligue.org

► **UNAT**

Sylvain Crapez - s.crapez@unat.asso.fr

► **UNIOPSS**

Benoit Ménard - bmenard@uniopss.asso.fr
Laurence Faupin - lfaupin@uniopss.asso.fr